RAPPORT DE RÉALISATION DE LA MOTION 5.15/23
« Sécurité des écolières/écoliers aux abords de l'école du Righi »
Interpartis (Lisiane Poupon - Le Centre / Pierre Xavier Meury - PLR-PVL)

La motion demandait de prendre des mesures afin d'augmenter la sécurité des écolières/écoliers qui fréquentent l'école du Righi.
Lors de l'adoption de la motion au début de l'année 2024, le Conseil communal avait indiqué qu'une petite étude avait déjà été réalisée par les services communaux afin de mettre en place des aménagements qui permettent d'améliorer rapidement la situation.

Les travaux nécessaires ont pu être réalisés au premier trimestre, par la voirie et à peu de frais, ceci en vue d'atteindre les deux buts principaux qui étaient visés : empêcher le stationnement devant l'école de part et d'autre du passage pour piétons et modérer le trafic à la hauteur de l'école du Righi.

Selon le plan ci-dessous qui a été mis en œuvre, un rétrécissement ponctuel de la rue à 4.80m a été mis en place, comme dans une rue à 30km/h, permettant le croisement à vitesse réduite de deux voitures. Une place dépose-minute a été aménagée à la hauteur du kiosque pour ses clients. Les trottoirs existants ont été maintenus. Ces modifications ont ainsi permis de modérer le trafic tout en l'amenant à respecter une vitesse à 30km/h à la hauteur de l'école.

A moyen terme, une zone 30 pourrait être créée sur le quartier du Righi, comme le prévoit la planification communale. Un plan de mobilité scolaire global devrait également être établi à l'horizon 2025-2026, ce qui devrait inciter les parents d'élèves à éviter d'utiliser la voiture pour la dépose et la prise en charge des élèves aux abords des différentes écoles de Delémont.

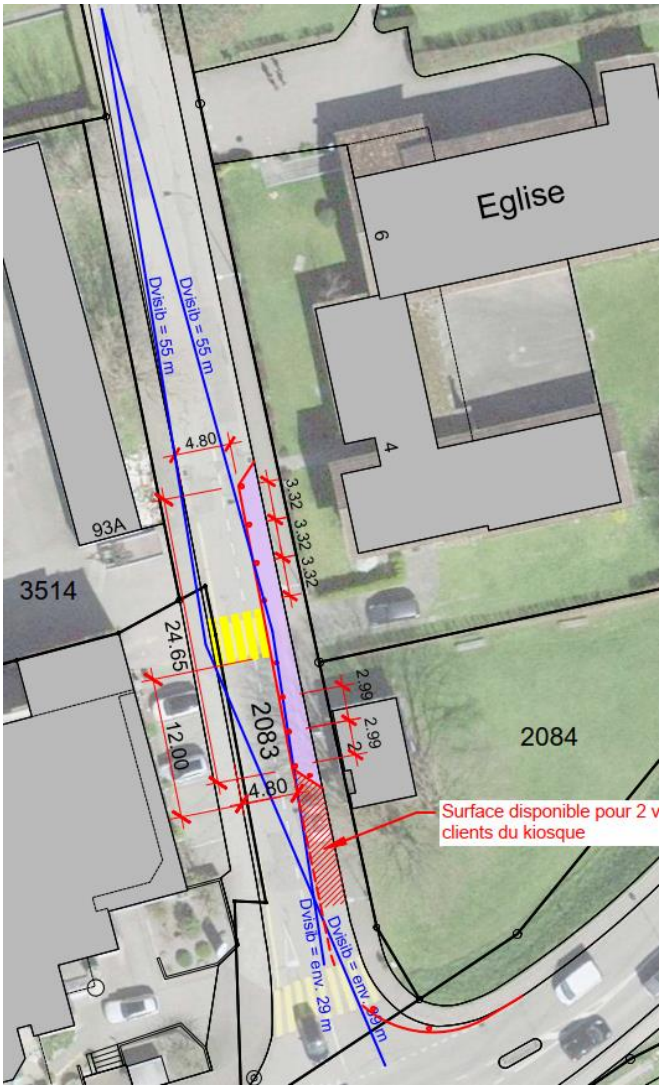

Plan de l'aménagement réalisé

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :	Le chancelier :
Damien Chappuis	Nicolas Guenin

Delémont, le 6 janvier 2025